



# **Plan d'actions sur les espaces naturels remarquables**

## **du Plan de Parc**

### **Phase 2**

## **Compte-rendu**

Décembre 2014

# **Plan d'actions sur les espaces naturels remarquables**

## **du Plan de Parc**

### **Phase 2**

## **Compte-rendu**

Financement du projet :

- Union européenne (fonds FEDER)
- Etat
- Région Midi-Pyrénées
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Coordination : Sophie Séjalon

Réalisation : Julien Aït El Mekki

Crédit photos : PNR Pyrénées Ariégeoises

# CONTEXTE

La Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises qui fonde l'action du Syndicat mixte et des autres signataires précise dans son article 7.2 « Préserver et valoriser le patrimoine naturel » les objectifs en termes d'amélioration de la connaissance sur les habitats naturels et les espèces, la mise en œuvre de mesures de gestions en faveur de la flore et de la faune, la réduction de l'impact des activités humaines, la mise en place d'actions sur les espaces naturels remarquables... Elle prévoit également un travail approfondi et prioritaire sur les sites du Plan de Parc.

C'est pourquoi le Syndicat mixte du PNR a lancé dès sa création du plan d'actions sur ces sites du Plan de Parc.

Lors d'une première phase de ce plan d'actions, plusieurs sites de pelouses sèches ont fait l'objet d'une expertise naturaliste (étude de la végétation et de la faune patrimoniale) et d'un plan de gestion en 2012 :

- Pelouses des Pouech d'Unjat, de la Bouyche et Pouch Garine sur la commune de La Bastide de Sérou ;
- Pelouse du Montcalivert sur la commune de Montjoie-en-Couserans ;
- Pelouse de Montorgueil sur Saurat et Bédeilhac-et-Aynat ;
- Pelouse de la butte féodale et de Seignaux sur la commune de Montoulieu ;
- Pelouse du Castéla à Arignac.

La phase 2 du plan d'actions prévoyait :

- de mettre en œuvre les actions de gestion préconisées sur les 8 sites étudiés en phase 1, en lien avec les communes et leurs agriculteurs. Il est également proposé de mener des actions de communication et de sensibilisation sur ces sites ;
- de réaliser des diagnostics naturalistes assortis de propositions de gestion sur 8 nouveaux sites classés comme paysages ou espaces naturels à valoriser en priorité dans le Plan de Parc :
  - o paysages remarquables à préserver en priorité sur lesquels il est prévu un diagnostic :
    - Cirques glaciaires de Campuls, Anglade et Cagateille (sites P 7, P 8 et P 9 du Plan de Parc). Ce diagnostic porte sur les habitats (cartographie des habitats au sens phytosociologique et observatoire photographique de la végétation) et la flore. pour

pouvoir mettre en place un suivi des dynamiques d'embroussaillage et éventuellement des problématiques liées à la fréquentation touristique.

- espaces naturels remarquables à préserver et à valoriser en priorité sur lesquels il est prévu un diagnostic :
  - Il s'agit de trois complexes de tourbières situées en terrain domanial dont l'intérêt avait été relevé lors du programme Life Tourbières mené par le CREN Midi-Pyrénées en 1999 : tourbières du Castéra (sites E 23 du Plan de Parc), tourbières du Consulat de Foix (dont font partie la Coume de l'Orri et du Pla de Peyre respectivement sites E 43 et E 44 du Plan de Parc), et le complexe tourbeux d'Arp et Coubla (commune d'Alos), située en estive. L'ONF a été en charge du diagnostic complet de ces complexes tourbeux assorti de propositions de gestion pour la préservation des mosaïques d'habitats (enjeux notamment liés à la dynamique de la fougère aigle).

La **partie 1** du présent rapport porte sur les actions réalisées sur les sites de pelouses sèches étudiées en phase 1. Il faut noter au sujet de ces sites que, sur demande du PNR, l'association des naturalistes d'Ariège - Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège (ANA) a pu consacrer en 2013 et 2014 plusieurs jours au suivi scientifique et technique des sites de pelouses du Plan de Parc : coordination et suivi de l'arrachage du séneçon du Cap sur le Pouech d'Unjat, mise en place d'un suivi de la végétation. L'ANA a également suivi avec le PNR les travaux sur la commune de Montjoie.

La **partie 2** correspond à l'étude des cirques glaciaires du Plan de Parc.

Enfin, la **partie 3** est constituée de l'étude des tourbières réalisée par l'ONF.

# PARTIE 1

## Compte-rendu des actions menées sur les pelouses sèches (sites du Plan de Parc diagnostiqués en phase 1)

### 1. Montorgueil (communes de Bédeilhac-et-Aynat et Saurat)

9 ha concernant 5 parcelles en propriété communale. Enjeux liés aux habitats de pelouses calcicoles (mésobromion et xérobromion, pelouses à annuelles, etc.) d'intérêt communautaire, à la présence d'espèces remarquables (*Glaucomyza arion*, *Podarcis liolepis*, *Fritillaria pyrenaica*, etc.). Les  $\frac{3}{4}$  de la surface du site ne font l'objet d'aucune activité pastorale.

#### **Objectifs du projet :**

- Réaliser des travaux de débroussaillage raisonnés dans les landes à genêt scorpion et à genévrier
- Se concerter avec les agriculteurs locaux (5 agriculteurs potentiellement intéressés) pour mettre en œuvre un plan de gestion pastorale de façon ;
- Assister les deux communes pour la signature d'un bail rural à clauses environnementales avec les agriculteurs.

Le site de Montorgueil, dans le Tarasconnais, est situé à cheval sur les communes de Saurat et de Bédeilhac -et- Aynat. Ces deux communes s'en partagent la propriété :  $\frac{2}{3}$  de la superficie du site appartient à la commune de Bédeilhac et  $\frac{1}{3}$  à Saurat.

Le PNR a eu plusieurs contacts avec des agriculteurs potentiellement intéressés par l'utilisation de ces terrains sur la base d'un plan de pâturage compatible avec sa sensibilité écologique et avec les objectifs de restauration des habitats patrimoniaux. Un éleveur de brebis de Bédeilhac, utilisant des parcelles jouxtant le site, était le plus à même d'en reprendre l'exploitation.

Des démarches ont été entreprises pour un débroussaillage préalable des landes à genévrier et à genêt scorpion ainsi que pour la pose de clôtures.

Entre temps, des discussions avec la commune de Saurat ont débouché sur une délibération favorable du conseil municipal pour le projet.

En revanche, la commune de Bédeilhac-et-Aynat n'a pas souhaité s'engager. Or, elle est propriétaire de la plus grande partie du site et son refus a remis en cause l'intérêt, pour l'exploitant, d'utiliser la seule parcelle de Saurat.

En l'absence de décision favorable de la part de la commune de Bédeilhac, le projet, sur Montorgueil, est ainsi mis en suspens. Mais le SMPNR a proposé qu'il fasse l'objet de mesures compensatoires prises en charge par l'entreprise dans le cadre du dossier d'étude d'impact de la carrière de Bédeilhac (cf. convention jointe).

## **2. Pechs de La Bastide de Sérou**

### **- Pech d'Unjat (commune de La Bastide de Sérou)**

115 ha en une seule parcelle communale. Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire (mésobromion et xérobromion, pelouses à annuelles, etc.) et aux espèces remarquables (plus grosse station ariégeoise de *Chazara briseis*, présence de *Glauchopsyche arion*, de *Zygaena rhadamanthus*, de *Euphydryas aurinia*, présence d'une des deux seules populations de lézard ocellé du PNR, avifaune des agrosystèmes, etc.). Présence du séneçon du Cap. Réorganisation pastorale en cours par la Fédération pastorale de l'Ariège.

### **- Pech de la Bouyche (commune de La Bastide de Sérou)**

40 ha en une seule parcelle communale. Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire (mésobromion et xérobromion, pelouses à annuelles, etc.) et aux cortèges originaux de flore et de faune (notamment rhopalocères et oiseaux des agrosystèmes). Ce site constitue un corridor entre le Pech d'Unjat et le Pouch Gariné. Site exploité par 5 agriculteurs.

### **- Pouch Gariné (commune de La Bastide de Sérou)**

22 ha en une seule parcelle communale. Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire (mésobromion et xérobromion, pelouses à annuelles, etc.) et aux espèces remarquables (flore d'affinité méditerranéenne marquée telles *Lavandula latifolia*, *Helichrysum stoechas*, présence de *Zygaena rhadamanthus*, etc.). Réorganisation pastorale en cours par la Fédération pastorale de l'Ariège.

### ***Objectifs du projet :***

- accompagner les agriculteurs (3 éleveurs sur Unjat et 2 éleveurs sur Pouch Gariné) dans leurs actions de débroussaillage raisonné des landes à fougère aigle et ajonc d'Europe (Unjat) et à genêt scorpion (Unjat, Gariné) en faisant des recommandations précises sur les méthodes et les périodes de réalisation de ces débroussailllements.
- mise en œuvre d'une gestion pastorale adaptée aux enjeux de chaque site.
- réaliser bénévolement des actions d'arrachage du séneçon du Cap sur le Pech d'Unjat.

Le chargé de mission du PNR a rencontré l'ensemble des agriculteurs utilisant le Pouch d'Unjat et le Pouch Gariné. Il leur a présenté l'expertise naturaliste réalisée en phase 1 et les préconisations de gestion des habitats naturels et des espèces sensibles. Il leur a pour cela remis une synthèse de l'étude des deux sites les

concernant. Des recommandations ont été faites pour les actions de débroussaillage coordonnées par la Fédération pastorale de l'Ariège (FPA).

Il faut noter que c'est la FPA qui coordonne également la gestion pastorale sur ces sites.

L'équipe du SMPNR a réalisé, conjointement avec celle de l'ANA, plusieurs sessions d'arrachage du séneçon du Cap sur le Pouech d'Unjat en 2013 et en 2014. Cette action, dont l'efficacité a été mesurée assez précisément par l'ANA, semblent donner des résultats tout à fait probants avec une très forte réduction du nombre de pieds fleuris entre 2013 et 2014.

### **3. Buttes féodales de Montoulieu et Seignaux (commune de Montoulieu)**

Respectivement 0,5 et 0,3 ha (parcelle communale). Enjeux lié à la présence de pelouse acidophile, rare à basse altitude sur le PNR. Sites panoramiques remarquables. Dynamique d'enfrichement sur les lisières (fougère aigle, genêt à balais) et présence d'espèces envahissantes (Séneçon du Cap, Robinier). Un éleveur d'ovin utilise la butte de Montoulieu, ce qui permet un maintien de la pelouse dans un bon état de conservation.

#### ***Objectifs du projet :***

- Accompagner la commune pour une gestion pastorale et mécanique adaptée de la pelouse acidophile de la butte de Montoulieu ;
- Conseiller la commune pour la réouverture des landes à fougères et genêt à balais ;
- Accompagner la commune pour la valorisation des sites : rédaction d'un article pour le bulletin communal et appui pour la réalisation de deux panneaux d'information (un sur chaque site) ;
- Suivre annuellement l'évolution des deux sites.

Le SMPNR a été en contact chaque année avec les élus de la commune de Montoulieu au sujet de la butte de la tour et de celle de Seignaux. La déléguée de la commune pour le Syndicat mixte a pris en charge la rédaction d'un article pour le bulletin communal en 2013 (relecture par l'agent du SMPNR).

L'agent du SMPNR s'est rendu sur les sites en 2014. Par ailleurs, l'ANA a également, de son côté, visité ces deux sites en 2013. Aussi, le travail de débroussaillage et de fauche réalisé par la commune paraît, à ce jour, contribuer à maintenir les habitats de ces parcelles en bon état de conservation.

La réalisation de panneaux, après discussion avec la commune, n'a finalement pas été retenue, d'autant que sur Seignaux, la commune a aménagé un espace dédié à l'évocation de l'histoire minière de Montoulieu.

### **4. Butte de la tour-horloge d'Arignac (commune d'Arignac)**

1 ha sur une seule parcelle communale. Enjeux lié à la présence de pelouse acidophile, rare à basse altitude sur le PNR, en état de conservation défavorable : dynamique d'enfrichement (robinier, genêt à balais), rudéralisation

et présence d'espèces envahissantes (séneçon du Cap). Des chevaux pâturent le site avec accord de la commune. Des adaptations du pâturage sont nécessaires.

**Objectifs du projet :**

- Accompagner la commune pour une gestion pastorale et mécanique adaptée à la restauration de la pelouse acidophile et des habitats associés présents sur la butte d'Arignac ;
- Accompagner la commune pour la valorisation du site : rédaction d'un article pour le bulletin communal ;
- Suivre annuellement l'évolution du site et proposer, le cas échéant, des adaptations de la gestion pratiquée.

Le SMPNR a discuté avec la commune d'adaptation nécessaire du pâturage équin mis en place sur le castéla d'Arignac. L'ANA, de son côté, a visité le site en 2013 et en 2014. La chargée de mission de l'association a constaté une amélioration de l'état des habitats de pelouse acide sur ce site en 2014, avec une régression des formations d'ourlet et des faciès d'embroussaillage.

**5. Tuc de Montcalivert (commune de Montjoie-en-Couserans)**

17 ha en une seule parcelle communale. Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire (mésobromion et xérobromion, pelouses à annuelles, etc.) et aux espèces remarquables (flore d'affinité méditerranéenne marquée, telles *Lavandula latifolia*, *Helichrysum stoechas* ; présence de *Zygaena rhadamanthus*, etc.). Présence actuelle d'une agricultrice (équin) n'utilisant que la partie sommitale du site.

**Objectifs du projet :**

- Réaliser des travaux de débroussaillage raisonné dans les landes à genêt scorpion, à spartier et à genévrier ;
- Assister la commune pour établir un bail rural à clauses environnementales entre la commune des agriculteurs de la commune : pour l'utilisation du site du Montcalivert ;
- Mettre en œuvre une gestion pastorale adaptée aux enjeux du site.

Le PNR a impulsé une démarche constructive avec les élus de Montjoie-en-Couserans pour régulariser l'utilisation pastorale de la parcelle du Montcalivert (15 ha), propriété de la commune. En effet, cette parcelle était utilisée de façon ponctuelle par une éleveuse de chevaux. Or, l'expertise naturaliste avait montré que ce pâturage équin, aléatoire, ne suffisait pas à assurer le maintien des habitats de pelouse dans un état de conservation favorable. D'autres facteurs locaux ont conduit le conseil municipal de Montjoie à demander à cette personne de ne plus utiliser la parcelle communale. La commune a ensuite voulu rechercher, avec le PNR, un

autre éleveur pour lui confier la gestion du Montcalivert sur la base des recommandations agro-environnementales inscrites dans le rapport de 2012

Elus de Montjoie et PNR ont fait appel à la Fédération pastorale de l'Ariège dès la fin de l'année 2012 pour les aider à identifier les éleveurs de Montjoie répondant aux préconisations du plan de gestion : élevage extensif en petits ruminants.

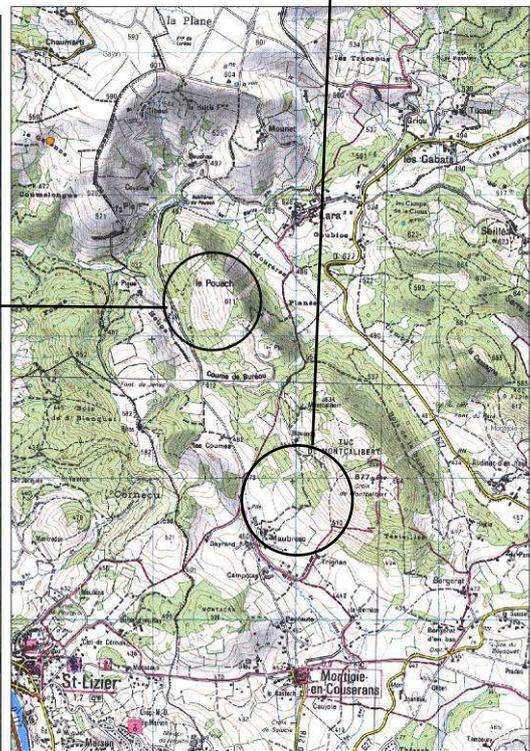
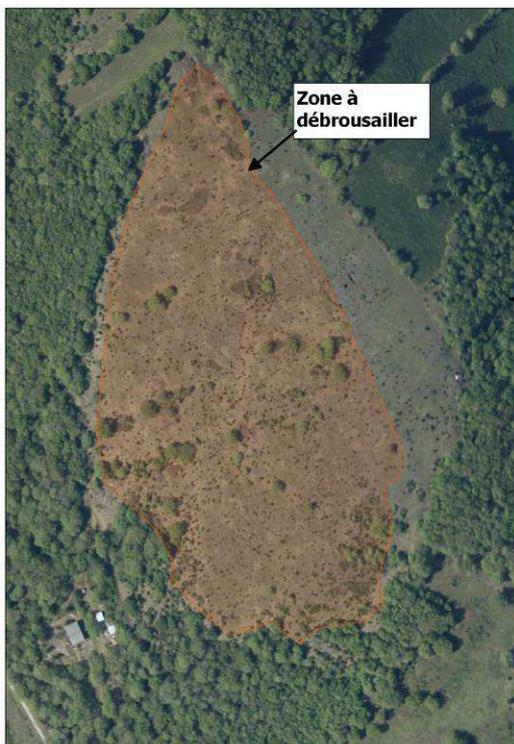
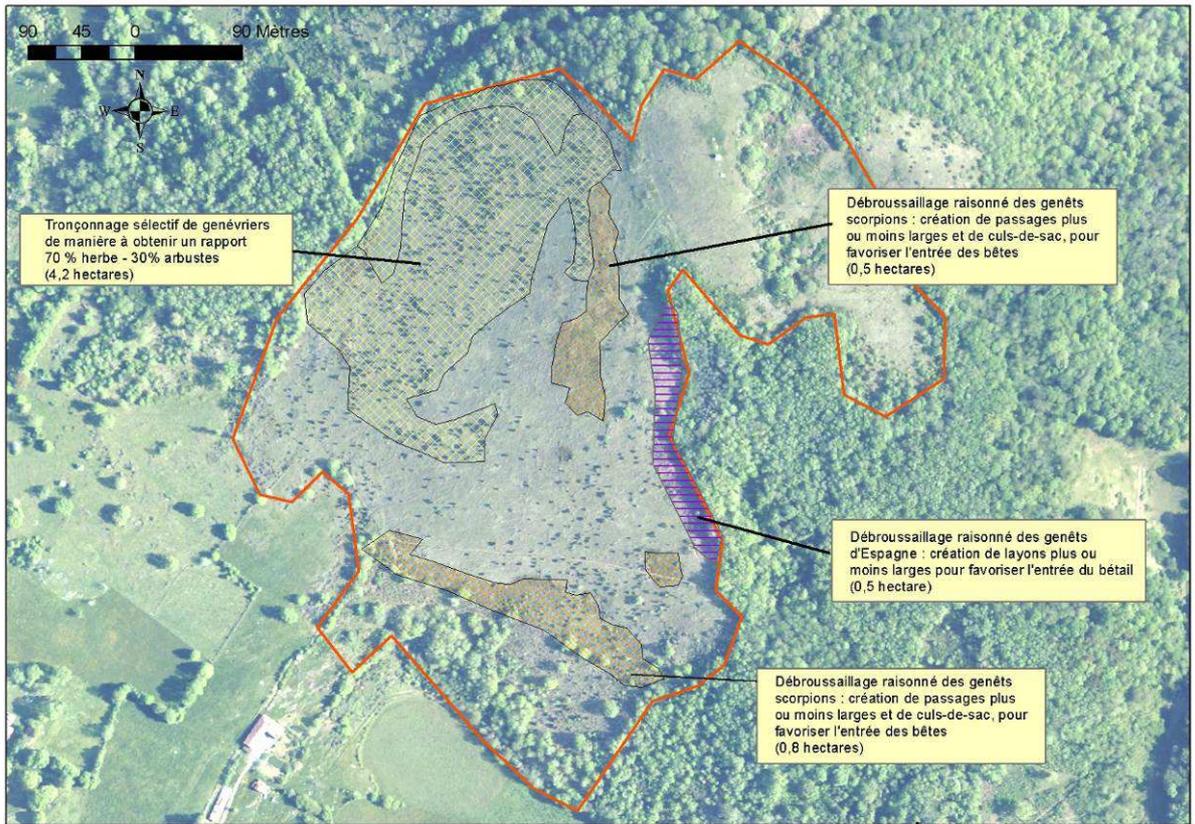
La Fédération pastorale a ainsi lancé une enquête agricole et foncière à l'échelle de la commune entre décembre 2013 et septembre 2014. Ses résultats ont été présentés en octobre 2014. Une quarantaine d'exploitants ont ainsi été contactés durant cette enquête. Parmi eux, deux éleveurs, un en ovin viande, l'autre en ovin et caprin lait, se sont déclarés intéressés par le projet.

De plus, cette enquête a aussi permis d'identifier une autre parcelle communale présentant des caractéristiques écologiques comparables à celles du Montcalivert : coteau calcaire occupé par une pelouse et une lande à genévrier plus ou moins dense, utilisé de façon aléatoire par un éleveur. La commune de Montjoie et le PNR ont reconnu l'intérêt de travailler sur ce nouveau site dénommé Pouech de Montjoie. D'autant que la Fédération pastorale a également identifié deux éleveurs d'ovins intéressés pour l'exploiter.

Suite à ces nouveaux éléments, il a été décidé que le budget initialement prévu pour réaliser les travaux de débroussaillage sur le site de Montorgueil, où le contexte local ne permettait pas de les mener à bien, serait utilisé pour remettre en gestion le site du Pouech à Montjoie.

La comparaison de plusieurs devis a conduit le PNR et la commune à retenir l'association d'insertion ISCRA pour intervenir sur le Pouech. L'ISCRA avait déjà été retenue pour réaliser les travaux prévus sur le Montcalivert.

Les travaux ont ainsi débuté en novembre, d'abord sur le Montcalivert, puis sur le Pouech, sur la base de recommandations strictes concernant la sensibilité des milieux. Plusieurs équipes ont ainsi travaillé concomitamment sur l'une et l'autre des deux parcelles communales sur les modalités décrites sur le schéma ci-après.



**Planche photographique : travaux de génie écologique sur la commune de Montjoie-en-Couserans**



Coupe et brûlage de genévrier sur le Montcalivert



Débroussaillage de la lande à genévrier sur le Pouech de Montjoie

Les conditions météorologiques hivernales après les travaux n'ont pas permis à ce jour de prendre des clichés convenables pour rendre compte de leur impact sur l'aspect des landes. Des clichés seront réalisés dès le printemps 2015, à la reprise de la végétation, pour pouvoir mesurer l'impact visuel des travaux.

15/12/2014

## Le Tuc du Montcalivert s'ouvre au pastoralisme

Publié le 15/12/2014 à 03:49, Mis à jour le 15/12/2014 à 07:54

Environnement - Saint-Girons (09) - Patrimoine



Les agents d'espaces verts de l'Iskra, dirigés par Jean-Pierre Vayssat, encadrant technique, ont éclairci les friches du Tuc du Montcalivert pour en faciliter la pénétration par le bétail. Photo DDM

Le Tuc de Montcalivert est un site remarquable du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, labellisé au titre du paysage et du patrimoine naturel. La remise en valeur pastorale et écologique de ce site a été engagée sous l'impulsion du PNR, qui a d'abord confié à l'Association des naturalistes de l'Ariège le soin de réaliser une étude approfondie de cette parcelle communale de 13 ha. En plus de son panorama exceptionnel sur le Couserans, la richesse écologique du Montcalivert était confirmée. Cependant, le manque de pâturages transformait progressivement ce coteau en friche, aux dépens de certaines espèces animales et végétales rares, et augmentait les risques d'incendie.

### Un groupement pastoral

La fédération pastorale de l'Ariège a rencontré les éleveurs d'ovins et de caprins, les animaux les mieux adaptés à ce coteau sec, et, à l'issue d'une enquête auprès de quarante exploitants de la commune, quatre éleveurs se sont déclarés intéressés pour utiliser ce domaine. En octobre, le premier groupement pastoral de Montjoie-en-Couserans a vu le jour et les travaux de débroussaillage pouvaient commencer.

Ils ont été confiés à l'Iskra (Initiative sociale, culturelle, rurale en Ariège), un atelier créé en 1992, en

<http://www.ladepeche.fr/article/2014/12/15/2011578-le-tuc-du-montcalivert-s-ouvre-au-pastoralisme.html>

1/4

15/12/2014

Le Tuc du Montcalivert s'ouvre au pastoralisme - 15/12/2014 - LaDepeche.fr

Couserans, pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Une équipe composée de plusieurs agents d'espaces verts, dirigés par Jean-Pierre Vayssat, encadrant technique, est intervenue mi-novembre. L'objectif n'était pas de tout couper, mais d'éclaircir les friches pour en faciliter la pénétration par le bétail. Et le domaine communal du Tuc de Montcalivert, riche d'un point de vue écologique, vient de retrouver une utilité pastorale.

Ce projet a pu être mis en œuvre grâce au concours financier de l'Union européenne (Feder), de l'État, de la région Midi-Pyrénées, du PNR et de la commune de Montjoie, dans le cadre du plan d'actions sur les espaces naturels remarquables du parc.

La Dépêche du Midi

SAINT-GIRONS (/COMMUNES/SAINT-GIRONS,09261.HTML)

ENVIRONNEMENT (/ACTU/ECONOMIE/ENERGIE-ENVIRONNEMENT/)

# **PARTIE 2**

## **CAGATEILLE, ANGLADE ET CAMPULS**

**Cirques glaciaires du Plan du Parc naturel régional des  
Pyrénées Ariégeoises**

## **PARTIE 3**

# **Étude de complexes tourbeux en terrain géré par l'Office National des Forêts**

Plans d'actions sur les sites du Plan de Parc